

**Création d'un Espace naturel
sensible à WINGEN-SUR-MODER**

Rapport n° CP/2013/315

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Lors de sa réunion du 11 décembre 2000, le Conseil Général a décidé de renforcer sa politique en faveur des espaces naturels en mettant en oeuvre son droit de préemption (article L142-1 et suivant du Code de l'Urbanisme) au cas par cas dans les sites répondant aux objectifs de la politique de gestion et de protection des espaces naturels. Le Schéma Départemental des Espaces naturels a confirmé l'importance de cet outil de protection.

Dans ce cadre, le Département a été sollicité par la commune de Wingen-sur-Moder afin de préserver les milieux remarquables et la qualité paysagère de ses fonds de vallons humides.

Après deux années de travail et de concertation locale, il est proposé d'instaurer une zone de préemption sur les sites retenus.

1. Rappel historique

La commune de Wingen-sur-Moder mène depuis de nombreuses années une politique de préservation des milieux et paysages : gestion écologique des friches, réglementation des boisements, classement des zones naturelles au Plan Local d'Urbanisme. Elle souhaite aujourd'hui renforcer son action sur les habitats humides classés au réseau écologique européen Natura 2000 et situés de part et d'autre de la Moder et de ses affluents.

Par ailleurs, la commune observe ponctuellement, sans pouvoir agir efficacement, des constructions illicites (chalets, étangs, ...) dans ces fonds de vallées.

2. Etat des lieux des milieux naturels et enjeux environnementaux

Les vallons humides de la commune de Wingen font partie du site Natura 2000 « Haute Moder et affluents » désigné officiellement « zone spéciale de conservation » par arrêté du 26 décembre 2008.

Une dizaine d'habitats naturels composent les zones humides qui bordent la Moder. Trois habitats sont remarquables et d'intérêt communautaire : il s'agit des aulnaies à caractère alluvial (aulnaies à hautes herbes et formations associées), des friches acides à molinie et à jonc acutiflore et des complexes de mégaphorbiaies (friches humides à hautes herbes). L'intérêt majeur pour ces habitats est localisé au niveau du lit mineur de la Moder et des ruisseaux affluents, où l'on retrouve une végétation des rivières oligotrophes acidiphiles, c'est-à-dire des cours d'eau pauvres en éléments nutritifs, donc peu ou pas impactés par les activités humaines.

Des espèces remarquables sont également recensées, notamment le Cuivré des marais, la Lamproie de Planer et le Grand Murin.

Le tableau ci-dessous présente les espèces animales d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive Habitats-Faune-Flore) présentes dans ces vallées de la haute Moder :

Nom français	Nom latin	Protection	Liste Rouge	
			Alsace	France
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Nat., E2, E4	Vulnérable	V
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	E2	-	-
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Nat., E2, E4	En déclin	E
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Nat., E2	-	-
Gomphe serpentín	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Nat., E2, E4	Vulnérable	E
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Nat., E2, E4	En déclin	V
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Nat., E2	Rare	-
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	E2	-	-
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Nat. (3 ter), E2, E4	Vulnérable	E

Protection : Nat : Protection nationale, E2 et E4 : Annexe II et IV de la Directive Habitats
Liste rouge France : E : En danger, V : Vulnérable

De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables ont également été recensées :

Espèce		Protection	Liste Rouge	
Nom vernaculaire	Nom latin		Alsace (ODONAT, 2003)	France (Rocamora, 1999)
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Ch., OII/2	(A surveiller)	A préciser
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Nat., OI	Vulnérable	
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Nat., OI	En danger	Rare
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nat., OI	(A surveiller)	
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>		(A surveiller)	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nat.	Vulnérable	A préciser
Rousserole verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Nat.		
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nat., OI	A surveiller	En déclin

Ch : espèce gibier, Nat : Protection nationale, OI : annexe I de la Directive oiseaux (espèce faisant l'objet de ZPS), OII/2 : Annexe II.2 de la Directive Oiseaux (espèces chassables)

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces végétales remarquables **présentes** ou potentielles dans ces vallées :

FLORE VASCULAIRE					
Groupe	Espèce (nom latin)	Protection	Liste rouge des plantes à graines et fougères d'Alsace (2003)*	Intérêt	Annexe V
	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth			Local	
	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Alsace et Lorraine	Vulnérable	Régional	
	<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub			Local	
	<i>Osmunda regalis</i> L.	Alsace et Lorraine	Rare	Régional	
	<i>Carex echinata</i>			Local	
	<i>Carex lasiocarpa</i>	Alsace	Rare	Régional	
	<i>Eriophorum angustifolium</i>			Local	
	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		En déclin	Local	
	<i>Menyanthes trifoliata</i>			Local	
	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Alsace et Lorraine	Vulnérable	Régional	
	<i>Comarum palustre</i>			Local	
	<i>Viola palustris</i>			Local	

La surface totale du projet est de 43 ha.

3. Objectifs et modalités de préemption

L'objectif est de préserver l'ensemble du foncier retenu pour intégrer cet Espace Naturel Sensible, soit avec préemption systématique. Conformément au souhait de la commune, et en cohérence avec ce qu'elle a déjà entrepris pour les pâturages à Highland Cattle, une répartition du droit de préemption a été opérée entre le Conseil Général et la commune (cf annexe). Une fois acquis, ces terrains seront gérés en faveur de la biodiversité des fonds de vallon humide, en lien avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord opérateur du document d'objectifs Natura 2000, le Conservatoire des Sites Alsaciens et la commune.

4. Urbanisme

Ce projet, dans son périmètre et dans ses objectifs, est conforme aux documents d'urbanisme, d'aménagement et de développement visés par l'article L.142-1 du Code de l'Urbanisme.

5. Coût du projet

Le coût de l'acquisition des 43 ha est estimé à environ 100 000 €. Cette estimation est basée sur les prix pratiqués localement (soit 23 €/are pour des terrains humides en fond de vallée). Les acquisitions réalisées par le Conseil Général seront financées par la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles et se réaliseront sur plusieurs années (droit de préemption, et au grès des ventes). Aussi, un budget de 1000 à 2000 € par an est à envisager. Un cofinancement à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sera sollicité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- rappelle que conformément aux dispositions des délibérations du Conseil Général n°CG/2011/11 du 11/12/2011 et n°CG/2011/9 du 31/03/2011 relatives aux délégations, le président et la commission permanente du Conseil Général ont compétence respectivement en matière de création de zone de préemption et d'exercice du droit de préemption

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles dans les fonds de vallons humides de Wingen-sur-Moder, en raison du grand intérêt écologique du site et conformément au plan de situation, au plan de délimitation, au plan de répartition du droit de préemption et au listing parcellaire annexés à la présente délibération

- décide de déléguer le droit de préemption ENS à la commune de Wingen-sur-Moder conformément au plan de répartition du droit de préemption ENS et au listing parcellaire annexés à la présente délibération, la commune s'engageant à gérer les parcelles ainsi acquises en tant qu'espace naturel, et de manière cohérente avec le document d'objectifs Natura 2000.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

André KLEIN-MOSSER